



Procès verbal communal
Élection Syndic
7 mars 2021

Commune de PAILLY

Election tacite

Le bureau électoral de la Commune de PAILLY

- vu l'article 33 de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP),
- vu le dépôt régulier d'une seule candidature en vue du 1^{er} tour syndic du 7 mars 2021,

décide

- 1. Mme Maryline RICHARDET
est élue tacitement syndique**
- 2. le 1^{er} tour du 7 mars 2021 est annulé**

Les opérations se sont terminées le 7 mars 2021 à 1215

AU NOM DU BUREAU ELECTORAL :

Le président du bureau :
Cédric Perrin

La secrétaire :
Madeleine Mayor